



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00689610-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Christine WERTHE

**Étaient absents :**

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

**OBJET :** 24. Soirée de clôture Mardis des rives

Délibération n° 2022/006896

## Soirée de clôture Mardis des rives

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

|                 | Date       | Avis              |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 3 | 15/06/2022 | Favorable unanime |

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'adopter les modalités de mise en œuvre de l'édition 2022 de la soirée de clôture des Mardis des rives à Besançon co-organisée par Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon.

Pour rappel, en raison de la crise sanitaire de la Covid, l'édition 2020 des Mardis des rives n'a pu avoir lieu et celle de 2021 s'est déroulée dans une configuration adaptée au contexte sanitaire. Au regard de l'évolution sanitaire, il est envisagé, pour l'édition 2022, un retour vers un format d'organisation similaire aux éditions d'avant crise, sous réserve du cadre réglementaire et de la situation à cette période.

Neuf soirées de concerts gratuits pour le public sont ainsi prévues entre le 5 juillet et le 30 août 2022 dans le cadre de cette manifestation. Besançon accueillera, comme lors des éditions précédentes, la soirée de clôture, prévue le mardi 30 août.

A ce titre, ce rapport porte sur la présentation de cette manifestation, ainsi que sur la convention type établie entre Grand Besançon Métropole et les différentes communes d'accueil.

Avec près de 80 propositions culturelles en juillet et août initiées ou soutenues par la Délégation Culture de la Ville de Besançon, l'été culturel 2022 à Besançon s'annonce particulièrement riche. Sous réserve de la situation sanitaire à cette période, les acteurs culturels, institutions et associations, accompagnés par la Ville, comme les directions municipales du Pôle Culture déclineront une offre diversifiée, articulée entre manifestations nouvelles, exceptionnelles et récurrentes dans différents lieux bisontins.

Dans le cadre de cet été culturel 2022, la Ville de Besançon proposera, en tant que coorganisateur avec Grand Besançon Métropole, la soirée de clôture des Mardis des rives.

Les Mardis des rives, soirées concerts accessibles gratuitement pour le public tous les mardis de juillet et août, coorganisés par Grand Besançon Métropole et les communes riveraines du Doubs, sont renouvelées en 2022. Rendez-vous musicaux à l'ambiance festive et conviviale, ces soirées sont ouvertes à un public large et familial. Après l'annulation de l'édition 2020 et l'organisation de 2021 dans un format adapté en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les concerts des Mardis des rives retrouvent un format similaire d'avant crise épidémiologique. Cependant, leur organisation reste soumise au cadre réglementaire susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire aux dates des manifestations.

La programmation artistique, élaborée après un appel à candidatures et en concertation avec La Rodia et Le Bastion, met essentiellement en avant des groupes professionnels locaux aux esthétiques diverses mêlant musiques du monde, pop, soul, blues ou hip-hop. Deux groupes nationaux et internationaux, répondant à l'esprit des Mardis des rives, complètent la programmation. Pour la soirée de clôture à Besançon, deux groupes seront programmés à partir de 19h pour le premier, Gliz groupe de rock atypique et à partir de 20h30 pour le second, Jim Murple Memorial, groupe français de Rhythm'n'Blues Jamaïcain.

Afin de valoriser le Parc de la Rhodiacéta, dédié notamment à l'événementiel, la Ville de Besançon a proposé, pour cette soirée organisée précédemment à la Gare d'Eau, d'investir cet espace en bord de Doubs, témoin de la mémoire industrielle tout en offrant une vue sur la Citadelle et les collines. Le site, sous réserve des prescriptions des Autorités, sera configuré pour l'accueil d'une jauge maximale



de 4 500 personnes. Pour rappel, l'édition 2019 des Mardis des rives a accueilli 18 300 spectateurs, dont 4 150 pour la soirée de clôture. La saison 2021, organisée dans un format adapté avec réduction de jauge en raison de restrictions sanitaires, a permis d'accueillir un total de 5 500 spectateurs, dont 1 222 à Besançon. La Ville de Besançon a lancé un appel à candidature pour l'exploitation de la buvette/restauration de la soirée de clôture par une structure en mesure de proposer une offre en adéquation avec l'esprit de l'événement : tarifs accessibles à tous, cuisine saine, privilégiant les circuits courts et de préférence biologique.

Pour cette édition 2022, une expérimentation a été proposée aux communes accueillant les Mardis des rives 2022 afin de compléter, par une forme légère, l'animation de première partie de soirée, entre l'ouverture au public et le début des concerts et de valoriser des associations culturelles et artistiques locales. La Ville de Besançon a proposé aux écoles de musique qu'elle accompagne de disposer d'un espace pour promouvoir leurs activités et encourager les inscriptions à la saison 2022-2023 après les difficultés liées à la période de crise sanitaire.

En tant que commune d'accueil, la Ville assure la mise à disposition du lieu (site, infrastructures d'accueil, dispositif Vigipirate relatif au site, moyens humains chargés de la gestion de la circulation et du stationnement...), la logistique (branchement électrique, loge, installation des chaises, tables et bancs, mise en place de la signalétique directionnelle fournie par Grand Besançon Métropole, gestion des déchets, etc.), la prise en charge des repas des musiciens et de l'équipe d'organisation, la mise en place d'un service de buvette/restauration et le relais de la communication localement.

A ce titre, une convention sera conclue entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon, répartissant les missions de chacun, sur la base d'une convention-type entre GBM et chaque commune d'accueil.

Il est à noter également que les huit concerts des Mardis des rives situés en dehors de Besançon seront accessibles pour le public par une navette de bus Ginko, gratuite et sur réservation, au départ de Besançon (Pôle Micropolis ou Orchamps, selon les sites d'accueil), dont la prise en charge est assurée par Grand Besançon Métropole.

Une enveloppe globale de 5 000 €, sur les crédits existants (ligne de crédit 011-30-6282-0022235.10032), est dédiée à la participation de la Ville de Besançon à cette manifestation pour les missions relevant de la commune d'accueil. A ces moyens, s'ajoutent les contributions en nature des diverses directions municipales mobilisées, services techniques notamment.

#### **A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre et sur la convention-type pour la soirée de clôture des Mardis des rives,
- autorise Mme la Maire ou son représentant, à signer la convention entre la Ville et GBM pour accueillir la soirée de clôture des Mardis des rives 2022.

Pour extrait conforme,  
La Maire,

  
Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

**Entre :**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 9 juin 2022, d'une part,

**Et :**

La commune \_\_\_\_\_, représentée par son Maire, \_\_\_\_\_, d'autre part,

**Préambule**

Proposé par Grand Besançon Métropole en lien avec les communes d'accueil, le programme « Les Mardis des Rives » a pour objectif général d'animer le territoire du Grand Besançon, en particulier la vallée du Doubs, au cours de la période estivale, à travers l'organisation de concerts, en soirée, tous les mardis des mois de juillet et août.

Cette proposition répond aux trois enjeux suivants :

- proposer aux habitants du Grand Besançon et aux touristes un concert à caractère familial et festif, dans le contexte d'une soirée conviviale,
- mettre en valeur les paysages et les cheminements le long de la vallée du Doubs,
- permettre aux habitants de la communauté urbaine et aux touristes de découvrir les ressources artistiques et environnementales du territoire.

La conception, l'organisation et la mise en œuvre des Mardis des Rives reposent sur un partenariat étroit entre la Direction de l'Action Culturelle de Grand Besançon Métropole et les communes d'accueil.

L'organisation de cette manifestation fait l'objet d'un cahier des charges général récapitulant les engagements de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et de la commune d'accueil (annexe 1).

La tenue comme les modalités d'organisation sont susceptibles de modifications sur prescription des Autorités compétentes et restent soumises aux règles en vigueur (sanitaires, Vigipirate, sécurité incendie...) à la date de la représentation.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :****Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre les parties pour l'action suivante :

Action : concert Mardis des rives dont l'entrée est gratuite

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Horaires : début du concert à 20h00 / accueil du public en musique (enregistrée) et début du service de restauration dès 19h00

Contenu : représentation publique d'une durée de \_\_\_\_\_ du groupe \_\_\_\_\_

**Article 2 - Engagements de la commune**

La commune s'engage à :

- co-organiser l'évènement le \_\_\_\_\_ tel que défini dans l'article 1, à titre gracieux,
- mettre à disposition le site désigné ci-dessus, à partir de 9h le jour même et ce jusqu'au démontage de la scène et à l'enlèvement du matériel le lendemain matin.

Dans l'hypothèse de conditions météorologiques médiocres et après décision conjointe de Grand Besançon Métropole et de la commune, au plus tard le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_, le concert sera annulé.

- transmettre le dossier de sécurité (en annexe 2) à la Gendarmerie de Secteur suffisamment en amont de l'événement et à respecter les aménagements, la prise d'arrêtés municipaux le cas échéant et l'organisation définies dans celui-ci et toutes mesures prescrites par les autorités compétentes (jauge, protocole sanitaire...),
- assurer la mise en place du dispositif Vigipirate pour le site (anti-véhicule bélière le cas échéant),
- prévoir une équipe, en nombre suffisant pour répondre aux obligations de la commune définies dans le cahier des charges, pour la préparation en amont, durant la journée et pendant le déroulé de la soirée et désigner, parmi celle-ci, un responsable général de la soirée et un responsable sécurité et technique pouvant intervenir dans la journée et la soirée, en cas de nécessité ; prévoir -X personnes minimum, dont X à la gestion du parking, notamment des places PMR, et du stationnement et X à l'accès entre le parking et le site du concert,
- assurer l'alimentation électrique de l'espace scénique avec une prise 32 ampères, en courant triphasé, pour la lumière et la sonorisation des musiciens, ainsi qu'une alimentation électrique distincte pour la restauration,
- assurer la mise en place et la gestion du ou des parkings définis (cf. ci-dessus : moyens humains requis à la gestion du stationnement pendant la soirée),
- prévoir un éclairage public du site et du parking (précisions éventuelles : \_\_\_\_\_), en particulier à la fin du concert,
- assurer la propreté du lieu en amont du concert et en aval de l'événement (nettoyer le sol, ôter les détritiques, prévoir, en nombre suffisant et de manière visible, des bacs intégrant le tri des déchets pour le public et assurer leur levée...),
- installer toutes les chaises fournies par Grand Besançon Métropole en les liaisonnant entre elles selon le plan défini par le prestataire de régie, ainsi que les tables et bancs de l'espace restauration prévu pour le public,
- ouvrir/installer des sanitaires à proximité pour le public (toilettes sèches à privilégier en cas de location),
- mettre à disposition des extincteurs de type A et des extincteurs à gaz selon le nombre défini par le prestataire,
- installer, la veille idéalement (pour le début d'après-midi au plus tard), une signalétique directionnelle de proximité fournie par GBM pour assurer la circulation dans la commune des piétons, des cyclistes, des PMR et le parking des voitures comprenant des places PMR identifiables à proximité (en assurer le démontage le soir-même après le départ du public),
- proposer à un/des acteur(s), prioritairement de la commune (association, café-restaurant...), d'être présent(s) le temps de la soirée avec une prestation de buvette et petite restauration abordable, simple, rapide, privilégiant les produits bios et/ou locaux et dont la gestion et les quantités soient en adéquation avec la fréquentation. Sur ce point, la commune en informera Grand Besançon Métropole suffisamment en amont pour intégrer cette information aux différents supports. Ces acteurs devront être présents, sur invitation de la commune, à la réunion préparatoire sur site en amont de la manifestation. La commune devra veiller au respect, par ces acteurs, des modalités d'organisation définies, installation impérative sur site avant 15h30 notamment et du respect du cadre sanitaire et réglementaire (dont l'interdiction d'utilisation des gobelets jetables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020). La commune utilisera des gobelets en carton ou des gobelets réutilisables, en respectant les protocoles de gestion et lavage requis par les Autorités.
- mettre à disposition un espace loge fermé à clef pour les artistes et techniciens leur permettant de laisser leurs effets personnels, avec point d'eau si possible pour se préparer avant et après le concert,
- prendre en charge le catering (en-cas léger de fin d'après-midi type café, thé, boissons, gâteaux, miel, fruits) des artistes et régisseurs et les repas du soir (Repas complet composé d'entrée, plat, dessert et café. Pas de sandwich) des artistes, des techniciens et personnels d'organisation en amont et/ou à l'issue de la représentation (dîners pour X personnes dont X régimes particuliers \_\_\_\_\_ (équipe artistique : X, Grand Besançon : X, bibliobus : X, protection civile : X, techniciens : X).

Dans l'hypothèse où les repas sont servis directement par le gestionnaire de la buvette-restauration, les quantités nécessaires doivent être réservées et les repas délivrés par la mise en place d'un système d'accès prioritaire pour les équipes artistiques et d'organisation.

- assurer, en complément des actions de Grand Besançon Métropole, la diffusion des outils de communication réalisés (brochures, affiches, supports numériques) sur la commune,

- le cas échéant, assurer la prise en charge, conformément au cahier des charges d'organisation, de la proposition suivante pour la première partie de soirée validée par GBM et son prestataire technique avant l'envoi du dossier de sécurité aux Autorités : \_\_\_\_\_.

### **Article 3 - Engagements de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole s'engage, directement ou via son prestataire, à :

- piloter l'organisation générale de la manifestation en concertation avec la commune,
- co-organiser le concert et notamment assurer l'accueil du public, l'accueil des artistes et techniciens,
- assurer l'interface entre la commune, les artistes, et l'équipe technique,
- préparer l'aménagement du lieu en lien avec la commune et notamment installer une scène couverte de 6,25 m par 4,30 m,
- rédiger un dossier de sécurité soumis à la commune, faisant apparaître notamment les différents espaces de stationnement, de circulation du public, le protocole sanitaire et le transmettre aux autorités compétentes (Préfecture, Gendarmerie et SDIS),
- assurer les frais liés à la présence d'un poste de premiers secours et d'un service de sécurité, ainsi que le passage d'un bureau de contrôle en charge de vérifier la conformité de l'installation électrique,
- fournir le matériel de signalétique directionnelle de proximité « Mardis des rives » à la commune,
- fournir sur site entre le nombre de chaises liaisonnables entre elles suffisantes, en concordance avec la jauge, ainsi que les tables et bancs pour l'espace de restauration accessible au public,
- prendre en charge le budget artistique (contrat du groupe, droits d'auteur) et le budget technique lié aux artistes et techniciens (régisseur, location de matériel, installation-régie-démontage),
- assurer la prise en charge des navettes de bus et de l'espace lecture en lien avec ses partenaires,
- prendre en charge la conception, l'impression et la diffusion des outils de communication des concerts (affiches, brochures). Grand Besançon Métropole fournira à la commune les outils de communication pour diffusion complémentaire.

### **Article 4 - Responsabilités - Assurance**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires et notamment une assurance en responsabilité civile générale couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité administrative ou civile que la CUBGM peut encourir en raison des dommages corporels ou matériels pouvant résulter d'accidents causés à autrui dans le cadre de l'organisation de l'action citée à l'article 1. Elle fait également son affaire de tout dommage causé au matériel lui appartenant, ou loué.

La commune \_\_\_\_\_ s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires, notamment :

- une assurance en responsabilité civile générale couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité administrative ou civile que la commune peut encourir en raison des dommages corporels ou matériels pouvant résulter d'accidents causés à autrui dans le cadre de son rôle de co-organisateur de l'évènement,
- et une assurance dommage aux biens pour couvrir les biens mobiliers et immobiliers utilisés dans le cadre du présent partenariat.

Les deux parties s'engagent dès la signature de la présente convention à transmettre à leur co-contractant les attestations d'assurances correspondantes.

### **Article 5 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

## **Article 6 - Durée de la convention**

La présente convention est établie à compter de sa signature jusqu'à fin octobre 2022 à l'issue du bilan de l'édition 2022.

## **Article 7 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon

Fait en deux exemplaires, à ..... le .....

Pour la commune  
de \_\_\_\_\_

Le Maire,

\_\_\_\_\_

Pour la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole,

La Présidente,  
Anne VIGNOT

Annexe 1 : Cahier des charges d'organisation des concerts des Mardis des rives 2022

Annexe 2 : Dossier de sécurité de la soirée

## MARDIS DES RIVES 2022

### Engagements des services du GRAND BESANCON et de la COMMUNE D'ACCUEIL

#### PREAMBULE

#### Enjeux et objectifs de la manifestation

Proposée par la Communauté Urbaine en lien avec les communes d'accueil, « Les Mardis des Rives » ont pour objectif général d'animer le territoire du Grand Besançon, et en particulier la vallée du Doubs, au cours de la période estivale, à travers l'organisation de concerts, en soirée, tous les mardis des mois de juillet et août.

Cette proposition répond aux trois enjeux suivants :

- proposer aux habitants de l'agglomération et aux touristes un concert à caractère familial et festif, dans le contexte d'une soirée conviviale,
- mettre en valeur les paysages et les cheminements le long de la vallée du Doubs,
- permettre aux habitants de l'agglomération et aux touristes de découvrir les ressources artistiques et environnementales du territoire.

Les propositions musicales impliqueront, autant que faire se peut, des musiciens et des ensembles musicaux du territoire - et en particulier du réseau des écoles de musique -, ainsi que des ensembles nationaux ou internationaux et devront répondre, à travers un choix approprié, au caractère festif et familial de la soirée, pouvoir proposer un set d'une durée d'1h30 et être en capacité de se produire devant un public **d'au moins 1 500 personnes**.

La conception, l'organisation et la mise en œuvre des Mardis des Rives reposent sur un partenariat étroit entre le service Création Diffusion de la Direction de l'Action Culturelle de GBM et les communes d'accueil.

#### Choix du site

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Environnement         | Site de plein air au bord du Doubs prioritairement<br>Espace à caractère champêtre et/ou patrimonial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Conditions techniques | Capacité d'accueil minimum de 1 500 personnes / 2 000 personnes pour la clôture<br>Aménagement et installation de tables et de chaises (pour les parties restauration et concert)<br>Branchement électrique d'une puissance de 32 A en triphasé ou à défaut de deux alimentation électrique en 32 A en monophasé<br>Site offrant un certain nombre de services/équipements sur place ou à proximité immédiate (parkings, sanitaires, petite restauration, éclairage), permettant un accès au matériel technique et logistique (scène couverte notamment) et une possibilité de sécurisation |



### Déroulé de l'organisation de la manifestation

|                                            |                                                                                                 |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A partir de 9h - 15h30                     | Installation site / installation buvette<br>Montage scène + équipements scéniques               |
| 15h30-16h                                  | Passage bureau de contrôle électricité                                                          |
| 16h-18h30                                  | Arrivée artistes - balances                                                                     |
| 18h                                        | Brief agents de sécurité - Mise en place                                                        |
| A partir de 18h - 23h (selon organisation) | Repas des artistes et du personnel mobilisé                                                     |
| A partir de 18h30                          | Accueil du public en musique (enregistrée) – Début du service de restauration                   |
| 20h-21h30                                  | Présentation de la soirée par les représentants de la commune d'accueil et de GBM<br>Concert    |
| 21h30-22h30                                | Départ du public - Fermeture du site à 22h (fin de service de restauration vers 21h30)          |
| 22h-23h30                                  | Démontage des équipements et de la signalétique                                                 |
| Lendemain 9h                               | Démontage de la scène et récupération du matériel pour le PAL / Récupération de la signalétique |

### Calendrier prévisionnel

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <b>9 mardis en 2022</b> : 5, 12, 19, 26 juillet et 2, 9, 16, 23 et 30 août<br>Répartition définie au 11 janvier : 3 concerts à l'est (Deluz 26-07, Roche-lez-Beaupré 02-08, Novillars 09-08), 4 concerts à l'ouest (Saint-Vit 5-07, Avanne-Aveney 12-07, Osselle-Routelle 19-07, Byans-sur-Doubs 16-08, Montferrand-le-Château 23-08), ainsi qu'un concert de clôture le mardi 30 août à Besançon. |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| ENGAGEMENTS                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                  | GRAND BESANCON METROPOLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | COMMUNE D'ACCUEIL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Missions et aménagements         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Organisation générale            | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>pilotage de l'organisation générale</b>, en concertation avec les services de la commune d'accueil (réunions préparatoires)</li> <li>. <b>prise en charge de l'accueil du public (hors parking) : moyens humains dédiés</b>, gestion du système de réservation, le cas échéant (réservation recommandée pour 2022), conception et réalisation d'une enquête de satisfaction</li> <li>. <b>étude préalable des sites avec le prestataire</b></li> </ul>                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>participation à l'organisation générale</b>, en concertation avec les services de GBM et leurs prestataires</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Programmation artistique concert | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>programmation artistique (en partenariat avec La Rodia et Le Bastion) : choix des groupes et ensembles musicaux</b>, contrats, suivi des relations avec les artistes / format d'appel à candidatures pour les groupes du territoire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>avis sur la proposition artistique</b> avant la signature des contrats par GBM</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Technique concert                | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>organisation et prise en charge de la technique son - lumière</b> (contrat, technicien, matériel, planning d'intervention)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>mise en place d'une alimentation électrique dédiée</b> suffisante pour l'espace concert (32 ampères en triphasé ou, à défaut, deux alimentation 32A en monophasé)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Sécurité                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>rédaction du dossier de sécurité</b> soumis à la commune d'accueil avant transmission par GBM à la Préfecture, à la Gendarmerie départementale et au SDIS</li> <li>. <b>définition d'une jauge maximum en fonction du site (organisation d'un système d'information du public en cas de concert complet)</b></li> <li>. <b>délimitation du site (rubalise, barrières Vauban) au besoin</b></li> <li>. <b>recrutement et mise en place d'un service de sécurité (contrôle visuel des sacs)</b></li> <li>. <b>recrutement et mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>validation et transmission du dossier de sécurité</b> de la manifestation à la Gendarmerie de secteur et participation aux échanges et réunions avec la Préfecture et le SDIS, si nécessaire</li> <li>. <b>désignation d'une personne référente</b> en cas d'incident joignable sur portable</li> <li>. <b>mise à disposition d'extincteur(s)</b> (poudre, CO2, eau pulvérisée)</li> <li>. si besoin en termes de sécurité pour le public, <b>mise en place d'une déviation et prise d'arrêt de déviation de circulation</b> sur la commune</li> <li>. si besoin, fourniture et mise en place d'un <b>dispositif Vigipirate</b> (anti véhicule bélière)</li> </ul> |
| Signalétique                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>conception et mise à disposition de la signalétique</b> directionnelle de proximité (circulation des piétons, des cyclistes, des PMR, des véhicules, vers site, parkings et sanitaires).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>mise en place de la signalétique</b> directionnelle de proximité la veille et démontage le soir même à partir de 22h</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Aménagements du site             | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>espace accueil</b> : mise en place de vitabris</li> <li>. <b>espace concert</b> : mise en place de la scène couverte (dans la mesure de l'accès possible)<br/>+ fourniture, livraison et reprise des chaises liaisonnables (300 exemplaires, selon la capacité du site)</li> <li>. <b>espace restauration</b> : fourniture, livraison et reprise de tables et bancs pour le public pour la zone restauration</li> </ul>                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>espace restauration</b> : installation de tables et de bancs pour le public (fournis par GBM) et fourniture/installation éventuelle de tables pour les restaurateurs</li> <li>. <b>espace concert</b> : installation des chaises liaisonnées entre elles selon le plan défini (si possible 300 places assises) devant la scène</li> <li>. <b>éclairage du site</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Parking                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>. mise en place d'un parking à jauge suffisante (500 véhicules minimum dont un espace vélo), à proximité immédiate, comprenant des places PMR (identifiables),</li> <li>. gestion du parking par une équipe de la commune d'accueil en nombre suffisant (notamment places PMR)</li> <li>. éclairage du cheminement du site au parking et du parking</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Propreté du site                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>. nettoyage du site avant et après concert</li> <li>. mise en place de containers et poubelles de tri des déchets et levée</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Sanitaires                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | . mise à disposition d'un nombre suffisant de sanitaires (toilettes sèches à privilégier en cas de location) à proximité immédiate et accessibles aux PMR, clairement signalés + entretien des sanitaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Offre de restauration                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>. mise en place d'un service de restauration diversifiée, suffisante (jauge moyenne 2019 : 2 287 spectateurs), abordable, <u>rapide</u> via un ou plusieurs acteurs de la commune : inciter à la vente de produits bio et/ou locaux. Prévoir la présence de représentants lors d'une réunion préparatoire avec le prestataire de régie générale (définition des emplacements, sensibilisation mesures de sécurité, conseils sur les quantités et l'organisation).</li> <li>. mise en place d'une alimentation électrique sécurisée dédiée suffisante (distincte de celle de la scène) pour l'espace restauration</li> <li>. mise en place d'un système de fourniture de gobelets réutilisables ou carton</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Espace-lecture                                                  | . bibliobus : coordination et prise en charge des frais d'installation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | . bibliobus : mise en lien avec les équipes de la bibliothèque municipale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Expérimentation optionnelle - première partie (19h-20h environ) | <b>Expérimentation 2022 (facultative)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de la faisabilité, soutien logistique</li> <li>- intégration dans la programmation générale et le dossier de sécurité (sous réserve de faisabilité)</li> </ul> Sans budget complémentaire 2022 de GBM.<br>En l'absence de proposition, GBM assurera la diffusion d'une playlist, a minima, ou apportera une animation complémentaire en cas de proposition compatible disponible | <b>Expérimentation 2022 (facultative)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposition(s) artistique(s)/culturelle(s) d'acteur(s) culturel(s)/associatif(s) amateur(s) de la commune (convention à prévoir entre la commune et l'association pour les amateurs/si artistes semi-pro/professionnels : rémunération et contractualisation à prévoir par la commune dans le respect du cadre réglementaire), sans technique, hors espace scénique (ou sur scène sans technique), accessible(s) à un public large/familial</li> </ul> Sans budget complémentaire 2022 de GBM<br>Ex : fanfare acoustique, ateliers, animation par l'équipe de la bibliothèque avec le bibliobus, exposition, présence de l'école de musique de secteur (animation, stand pour présentation/inscriptions saison...), animation en lien avec le centre de loisirs...<br>Propositions (descriptif proposition, installation, matériel, conventionnement prévu) à soumettre au plus tard le 1 <sup>er</sup> /03/2022 pour étude de faisabilité par GBM |

## ENGAGEMENTS

GRAND BESANCON METROPOLE

COMMUNE D'ACCUEIL

Missions et aménagements (suite)

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transport                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>navette de bus</b> : coordination et prise en charge des frais</li> <li>. <b>covoiturage</b> : mise en place d'un partenariat avec Ginko (à confirmer)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Accueil artistes</b>                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Loges                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | . <b>mise à disposition et installation de loges</b> fermées à clef ou surveillées, à proximité immédiate du site                                                                                                                                                                                                                                  |
| Catering artistes et personnel                            | . <b>transmission à la commune des informations</b> concernant le nombre de personnes, les habitudes et les régimes alimentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | . <b>mise en place du catering</b> pour artistes, régisseurs, techniciens et agents de GBM, avant le concert (ou après) dans une salle ou un espace extérieur mis à disposition par la commune : en-cas et repas.                                                                                                                                  |
| <b>Personnels sur site</b>                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Organisation générale<br>Accueil<br>Sécurité<br>Technique | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>désignation et présence d'un responsable général</b> de la soirée</li> <li>. <b>prise en charge du personnel</b> pour organisation, accueil du public, tenue de l'espace d'information, comptage du public et réalisation enquête de satisfaction des publics</li> <li>. <b>recrutement et mise en place d'un service de sécurité</b></li> <li>. <b>mise à disposition d'une équipe de régie technique et d'accueil de 5 personnes dont 1 régisseur général</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>désignation et présence d'un responsable général</b> de la soirée</li> <li>. <b>désignation et présence d'un responsable sécurité et technique</b></li> <li>. <b>mise à disposition d'une équipe en nombre suffisant</b> pour l'accueil, le suivi du bon déroulement, la gestion du parking</li> </ul> |
| Manutention                                               | . <b>livraison, montage et démontage de la scène et des vitabris</b> (Direction PAL Manutention GBM)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>mise à disposition d'une équipe</b> pour aider au montage et au démontage de la scène</li> <li>. <b>mise à disposition d'une équipe</b> pour la mise en place et le démontage de la signalétique</li> </ul>                                                                                            |
| <b>Communication &amp; promotion</b>                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Communication de l'événement                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>production et diffusion des supports de communication des Mardis des Rives</b> (rédaction, conception, impression et distribution, kit internet)</li> <li>. <b>mise en place d'un espace d'accueil et d'information</b>, le soir du concert.</li> <li>. <b>mise à disposition d'outils de communication</b> institutionnels du Grand Besançon (dont calicots)</li> </ul>                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>diffusion de l'information</b> auprès des habitants de la commune (mise à disposition des supports de communication produits par la CAGB, annonce dans le journal communal, affichage, etc.)</li> <li>. <b>démontage des calicots</b> le soir-même</li> </ul>                                          |
| <b>Modalités d'organisation en cas d'intempéries</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Décision                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du concert sur le site, en cas de petites intempéries avant ou pendant le concert, sous réserve d'aménagements spécifiques pour protéger les groupes (scène couverte GBM), le matériel et les services de restauration ;</li> <li>- Annulation pure et simple du concert en cas de météo dissuasive pour le public ou de grosses intempéries mettant en danger les personnes ou le matériel, avec mise en place d'une procédure de prise de décision des</li> </ul>  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |



|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                            |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|             | organisateurs (décision conjointe GBM et commune sur conseil du régisseur) et d'information du public (message téléphonique, site internet), la veille vers 17h (si les prévisions météo sont concordantes et fiables), le jour-même, à midi (en cas d'incertitudes) voire jusqu'à 16h. |                                                                                                                            |
| Information | La plaquette programme et les informations sur les outils institutionnels indiquent l'annulation du concert en cas d'intempéries.                                                                                                                                                       | La commune informe de l'annulation du concert dans la mesure de ses moyens et possibilité sur le territoire de la commune. |